

Type d'opérations

Livraisons de biens









Code: art 9 et 10 Code: art 18





Livraison de biens : Définition

- Livraison (art 10)
 - Transfert du pouvoir de disposer d'un bien
 - ▶ Mise à disposition du bien à un acheteur
- Bien (art 9)
 - Bien corporel meuble ou immeuble
 - + gaz, électricité, froid ...
 - + utilisation privée de biens prof (art 12 et 12bis)



Livraison de biens

Exceptions

- Livraison de biens comme actions, effets de commerce, timbre poste : pas de TVA
- Cession de fonds de commerce (art 11)

Livraison de biens : Localisation (où?)

Art. 14 et 15 CTVA
Où le bien va-t-il être taxé?

- = endroit où le bien se trouve lors de la mise à disposition de l'acheteur
- Influence du transport

Livraison de biens : Exigibilité (quand?)

Art. 16 et 17 CTVA

Quand le bien va-t-il être taxé?

- = dans quelle déclaration l'opération de LB va être reprise?
- l déclaration, délai de paiement, point de départ de prescription, ...
- ► Influence du fait générateur (élément déclencheur de TVA)



Exigibilité: un peu d'histoire...

Jusqu'au 31/12/2012

Jusqu'au 31/12/2015

A partir du 01/01/2016

Facture
Encaissement prix

Réalisation LB

Encaissement prix avant facture
Encaissement facture

Facture
Encaissement prix
total ou partiel avant
LB



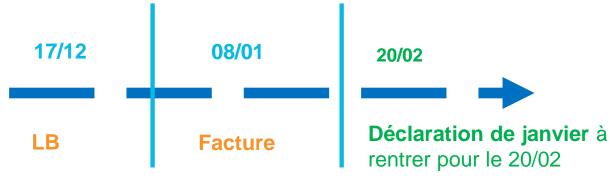
Exigibilité : Cas 1Livraison sans acompte

Données

- LB: 17/12

Facture: 08/01







Exigibilité : Cas 2 Livraison et acompte

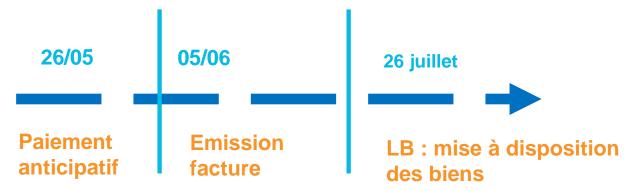
Données

- LB: 26/07

- Paiement : 26/05

Facture : 05/06





Déclaration de mai

FG: paiement AVANT LB

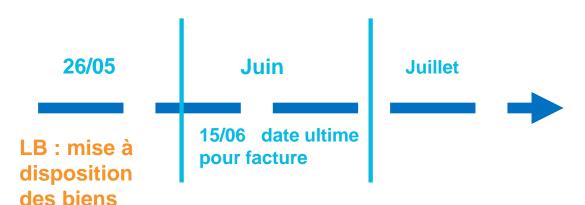
à rentrer pour le 20/06



Exigibilité : Cas 3Livraison et facture tardive

Données

- LB: 26/05
- Facture tardive
- Pas de paiement



Déclaration de mai

à rentrer pour le 20/06

Date ultime exigibilité si pas de facture avant

Facture tardive : infraction Code TVA (art 70)

Quelle

déclaration?

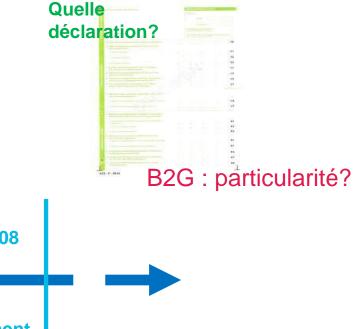
Exigibilité : Cas 4 Livraison avec autorité publique B2G

Données

- Facture: 10/05

- PS: 20/05

Paiement : 26/08





FG en B2G : paiement!! Décision ET 124 433 du 17/04/2014